Canadian Institute for Procurement and Materiel Management
Institut canadien d'approvisionnement et de gestion du matériel

Description de travail
Directeur du conseil d'administration

Le conseil d'administration est une équipe de personnes élues par les actionnaires de la Société pour représenter les intérêts des actionnaires et veiller à ce que la direction de la Société agisse en leur nom.

Un directeur est élu pour un mandat de trois ans et est pleinement engagé dans l'ensemble du mandat conformément aux règlements administratifs de la Société.

Responsabilités:

- Il comprend et démontre un engagement envers la mission, la vision et les programmes de la Société.
- Il veille à ce que la Société se conforme à toutes les exigences financières, juridiques et réglementaires.
- Il assiste régulièrement aux réunions du conseil d'administration.
- Il se prépare aux réunions en lisant les ordres du jour, les procès-verbaux, les rapports et d'autres documents nécessaires pour y participer activement.
- Il apporte des compétences et des connaissances pertinentes en participant activement aux réunions et aux travaux du Comité.
- Il accepte bénévolement d'assumer le rôle de président du Comité pour l'un des comités ou projets, et participe activement à ses travaux.
- Il se renseigne lorsque des éclaircissements ou plus de renseignements sont nécessaires.
- Il évite tout conflit d'intérêts potentiel, assure la responsabilité juridique et éthique et, en tout temps, maintient l'intégrité et le respect tout en préservant l'image publique de la Société.
- Il comprend et maintient la confidentialité.
- Il respecte les expériences et les perspectives de tous ceux qui apportent leur voix et partagent des expériences vécues.
- Il se tient au courant des enjeux et des tendances qui touchent la Société.